

LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.



M. Borden s'étant consulté avec ses jockeys du "News" et du "Telegram", il a décidé de ne pas sortir sa vieille trosse pour les grandes courses qui viennent d'avoir lieu sur la rivière Ottawa.

A nos abonnés

Tous ceux qui nous envoient ces jours-ci le montant de leur abonnement, pourront constater par l'inscription qui suit immédiatement leur nom, que la date de l'échéance a été changée et que, par conséquent, nous avons bien reçu le montant dû.

L'administration remercie sincèrement les abonnés du journal, de l'empressement avec lequel on a répondu à son invitation.

AFFAIRES MUNICIPALES

Le Conseil de Ville a tenu sa première assemblée régulière de l'année lundi dernier. Beaucoup de besogne a été faite, mais il en est resté sur la table pour toute une autre séance.

Le comité des finances a recommandé le paiement des comptes de décembre et janvier qui s'élèvent à plus de \$13,000.

Par résolution du conseil, des billets pour environ quinze mille piastres seront déposés à la Banque Provinciale pour payer les dépenses des deux derniers mois.

A l'avenir, il faudra que le trésorier annonce des fonds sinon, dit le maire, la présentation des comptes sera déclarée hors d'ordre.

Une résolution approuvée en décembre 1910 a été de nouveau mise aux voix et confirmée. Il s'agit de la réduction progressive des licences, et c'est l'ex-maire Falardeau qui avait proposé cette résolution l'an dernier. L'échevin Davies et un ou deux des membres du conseil de 1910 se sont opposés à cette résolution, mais elle a été approuvée quand même.

Les deux échevins de Wrightville ont demandé des canaux d'égoûts. Avant que cela soit approuvé, il faudra que les propriétaires des terrains intéressés fassent valoir leurs titres et divisent leur terrain en lots de ville.

L'échevin Chevalier désire l'amélioration du sort des employés au château d'eau, et il demande l'engagement d'un homme supplémentaire, et la division des heures de travail en trois quarts de huit heures. Les conseil décidera à sa prochaine assemblée.

Les travaux de l'extension de l'aqueduc n'avancent pas assez rapidement, dit l'échevin Thibault, et il faudra travailler la nuit si c'est nécessaire.

Un rapport du trésorier démontre que les revenus de la ville ne sont pas suffisants pour rencontrer les dépenses ordinaires et qu'il faudra chercher quelque part pour rejoindre les deux bouts.

Il faudrait taxer les contribuables à nouveau pour lancer la caisse de la corporation, en décembre prochain.

Le conseil de l'an dernier avait résolu de placer des lampes électriques à Tétréauville. L'échevin Chevalier est revenu sur le sujet et dit qu'il n'y a pas d'argent à disposition à cette fin. Le maire du conseil de l'an dernier avait résolu bien des choses.

D'après l'échevin Davis, le conseil de 1910 était aussi honnête que celui qui préside le maire Archambault et ses décisions furent toujours celles d'hommes d'expérience.

La question de "manque de fonds" soutenue par le maire, a été renversée, et les citoyens de Tétréauville auront leurs cinq lampes électriques. Les échevins Davis, Black, Falardeau, Thibault, Labelle et Doucet ont été les plus forts partisans des lampes à Tétréauville.

Bien qu'il existe un bureau d'hygiène plus ou moins satisfaisant, le conseil a longuement discuté une lettre du Dr. Beaudin demandant que le Dr. E. S. Aubry, soit nommé comme adjoint, mais sans salaire. Dans sa lettre, l'officier de santé n'a pas dit pourquoi il voulait remplacer son assistant actuel, M. le Dr. Isabelle, et ceci a froissé considérablement les sentiments d'une partie des échevins qui ont protesté, puis décidé de régler la question en comité. L'échevin Leblanc semblait être le plus empressé à la nomination du Dr. E. S. Aubry, et l'échevin Larose, son plus ardent opposant. Les échevins Falardeau, Thibault, Bélanger et Labelle, ont été les seuls à voter contre le renvoi de la ques-

tion au comité.

L'échevin Falardeau, parlant du coût de construction de l'égoût collecteur, a déclaré que le travail dépasse beaucoup les estimés, mais qu'il vaut mieux emprunter de l'argent et continuer les travaux que de les suspendre indéfiniment.

L'échevin Falardeau a donné avis de motion d'un règlement pour l'emprunt de \$25,000 pour la complétion de l'égoût collecteur et \$16,500 pour le paiement de la propriété Champanne.

L'analyse de l'eau, proposée par l'ingénieur Chéné, a rencontré l'approbation de plusieurs membres du conseil; mais comme tous n'étaient pas unanimes, il a été résolu de laisser au comité des finances, le soin de régler cette question.

A BATONS ROMPUS

Des amis profitant des fêtes du jour de l'An pour nous adresser leurs bons souhaits, nous font en même temps parvenir le prix de leur abonnement à notre journal.

C'est très gentil, et nous sommes fort sensibles à ces deux modes de précieux encouragement.

Nos remerciements à ces généreux amis.

On annonce que le nouveau maire de Hull qui a remporté la victoire au nom de la réforme, vient de déclarer qu'il n'y a rien de nouveau sur la même question.

Ça, c'est de la réforme, mais le maire, lui, coribien de fois parlera-t-il sur la même question?

Dans son discours au Windsor, Bourassa a déclaré que la meilleure preuve qu'on pouvait donner de l'excellence de "Devoir" était toutes les critiques et les attaques qu'il a soulevées.

C'est sans doute, dit "Le Canada" aussi pour établir l'excellence de nos gouvernements que les nationalistes les attaquent constamment.

Le Nationaliste entonne un pœm en l'honneur de Bourassa, l'apôtre d'une idée.

C'est déjà beaucoup d'avoir une idée, mais on devrait dire la quelle. Depuis six ans qu'il la prêche, les électeurs ne l'ont pas encore vue.

"La Province m'a désigné pour être la principal porte-paroles du Nationalisme"

HENRI BOURASSA, a Paris "Cet homme, la Province voulut que ce fut HENRI BOURASSA."

L'ACTION SOCIALE

De quel droit "L'Action Sociale" vient-elle réprimander les journaux libéraux?

Se croit-elle donc dépositaire de l'autorité ecclésiastique.

Nous apprenons que M. Nathan est le fondateur, à Rome, d'un journal intitulé "Il Dove".

re" (le "Devoir").

Oh! Bourassa, changez votre écriture,—ou gare à la casse.

Dédié à l'"Action Sociale": Il n'est pas suffisant de s'abstenir de répéter des cancus politiques, il faut également se retenir de les mettre discrètement soi-même en circulation d'après les procédés de la saint-nitoucherie.

Le directeur du "Devoir" fera volte-face, se retournera tout d'une pièce; pour un rien, il fulminera contre le Pape lui-même si des mesures sont prises pour mettre fin à cette scandaleuse campagne menée dans les collèges sous le couvert de l'autorité ecclésiastique.

L'"Evening Journal" d'Ottawa rend compte de la réorganisation du parti conservateur par M. R. L. Borden, qui a été unanimement approuvée à un cancus du parti.

Le confrère donne les noms et les biographies de l'état-major que M. Borden s'est choisi.

Dans cette liste, on ne trouve pas le nom d'un seul canadien-français.

La Guérison de Shiloh

arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.

"Il n'est pas mieux!" Voilà ce que se disent ceux des gens en lisant dans le "Devoir", les évaluateurs de Bourassa depuis son retour de Rome.

Trois spectacles également attrayants: une femme qui enfonce un clou, un homme qui enfle une aiguille et un Castor en train de rapetisser Léon XIII sans que ça paraisse trop, tout en paraissant assez pour les besoins de la cause.

En Angleterre, où le repos dominical est imposé aux cabarets, par la vente des boissons alcooliques y est interdite tout au moins aux heures des offices, on a imaginé, pour tourner cette prescription de remplacer les noms de certaines boissons par d'élégantes périphrases. Ainsi, la bière est baptisée: thé de malt.

Peut-être les taverniers d'outre-Manche n'en resteront-ils pas là? Le "Canard" leur propose donc de dénommer le vin limonade de raisin; le whisky: sirop écossais; et le rhum: lait de la Jamaïque.

Nous invitons les retardataires à se mettre au plus tôt en règle avec notre administration. Il nous est dû un fort montant d'arrérages dont nous avons absolument besoin pour attacher les deux bouts.

Nous demandons à ceux qui nous lisent de nous donner au moins cet encouragement de payer régulièrement leur abonnement.

(Suite à la page 2.)

"Les Oreillers Garantis Alaska" ont, depuis dix-neuf ans, donné satisfaction aux Canadiens les plus soigneux. Cette marque de commerce et de garantie sur l'étiquette constitue votre protection. Insistez pour la voir avant d'acheter.

En vente chez tous les marchands

THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED

MONTREAL-WINNIPEG

LE SPECTATEUR

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle Wright et Pontiac.
Seul journal imprimé et publié à Hull.
ABONNEMENTS, PAR AN
Canada ————— \$1.00
Étranger ————— 1.50
La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.
TARIF DES ANNONCES
Annonce par ligne ————— 10c
(mesure usagée.)
Tarif spécial pour annonces à long terme
La Compagnie de Publication "Le Spectateur"
(Incorporée)
Phone 586. Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 9 Fev. 1911.

A BATONS ROMPUS

(Suite)

C'est peut-être le temps à cette époque de sessions, de rappeler aux Castors le mot de Charles Perrault: "Pour empêcher sa langue de mal parler, il faut empêcher son esprit de mal penser et vice-versa."

Si quelques-uns d'entre eux avaient le jeu libre, ils demanderaient qu'à l'imitation du serment des ecclésiastiques touchant les idées modernistes, on fasse jurer aux enfants en bas âge de ne jamais appartenir au parti libéral au cours de leur existence.

Le curé Sainte-Narcisse a recommandé à ses paroissiens, du haut de la chaire, le "Devoir", comme un journal indépendant.

Ce curé a dû lire la lettre de Mgr. Langevin.

A part ce qu'elle doit indirectement à Dieu, à ses saints et à ses marmitons, l'"Action Sociale" est redevable de \$40,000 à Thomas Ducharme et de \$90,000 à l'archevêché. Ce qui démontre, une fois de plus, que si les meilleurs des hommes ne vivent pas que de pain, il leur en faut un p'tit brin.

La Guérison de Shiloh
arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.

Titi La Vergne qui a assuré le salut de la langue française (!!!), va maintenant s'occuper de sauver la religion.

Les prêtres et les évêques ne sont qu'à se bien tenir.

Ce ne sont pas les libéraux qui ont cherché à entraîner le clergé dans le débat d'une question purement politique. Ils ont précisément protesté parce qu'on voulait en faire une question nationale et religieuse, parce que Bourassa et sa bande de hurleurs ont présenté la loi navale aux ultramontains, comme un excellent prétexte pour intervenir au nom de la race de la religion contre le gouvernement Laurier.

Bourassa a eu une peur "bleu" que le Vatican ne se laisse circonvenir par les ministres canadiens.

Bourassa qui, dans un de ses interviews d'Europe, n'était pas tendre pour le délégué papal, n'est pas non plus très respectueux pour le Saint-Siège lui-même. Dans son aberration, il se croit tout désigné pour prêter au Saint-Père la lumière et la clairvoyance de son grand esprit.

Bourassa est l'inspirateur suprême de la chrétienté!!!

Ces pauvres castors! eux qui espéraient qu'Henri leur apporterait de petits souvenirs du Vatican... Pas même un vieux bouton de soutane!

Car si tous les chemins mènent à Rome, Henri n'a pu en prendre aucun.

Tant que l'influence du clergé a paru favoriser sa cause, Bourassa posait comme le fils le plus soumis de l'Eglise. Si le clergé reste neutre—et c'est tout ce que nous demandons—il se tournera contre lui, comme il s'est tourné contre son ancien chef politique parce que celui-ci n'a pas cédé devant ses petites menaces.

Les scribes de "L'Action Sociale" nieront-ils que la lecture de leur journal est encouragée et recommandée dans les maisons d'éducation de cette province, que la lecture du "Devoir" y est tolérée, et que celle des autres quotidiens y est défendue?

Est-ce sous le coup d'un petit "proprio motu" secret que "Le Temps" a cessé de considérer Mgr Gauthier comme un intrus dans l'archidiocèse d'Ottawa?

Tandis que la valetaille (saluons!) injuriait les curés et les professeurs de collèges pour des crimes imaginaires (???) et les menaçait du sort que subit le clergé du Portugal (???) Lord Grey adjurait au moins deux prélats éminents de Québec de se mettre à la tête de la réaction impérialiste. (De Bourassa)

Que Bourassa nous insulte, ça n'a pas d'importance; mais le chef nationaliste abuse vraiment du fait que Lord Grey ne peut pas lui répondre.

En compromettant ainsi le gouverneur-général et deux prélats de Québec, Bourassa commet une méprisante calomnie et une vile lâcheté.

Qu'avons-nous donc fait à "L'Action Sociale," qu'elle n'accrole plus le nom de notre journal à ceux du "Soleil", du "Canada" et de "L'Avenir du Nord"??

Il est généralement admis que: "les plus courtes plaisanteries sont les meilleures" et non seulement, sans doute, parce qu'il ne faut jamais abuser, des meilleurs choses, mais sur tout parce que le rire est par nature, un accident et qu'à le vouloir prolonger ou le tarir, ou le transformer en spasme.

On rit parfois de bon cœur à raconter, en temps de carnaval, un ami qui s'est affublé d'un faux nez, mais si cet ami persiste à vous étaler sous les yeux, toute une soirée, son faux appendice nasal, cala cesse, non seulement d'être drôle, mais devient horripilant.

Il ne faut pas abuser des faux nez et des déguisements. Or, c'est justement ce qui arrive par le temps qui court en notre bonne ville, pour le faux nez dont s'est affublé le Dr. Aubry; ce faux nez vous le connaissez, on l'appelle: le nez de l'hôpital.

Il y a longtemps que le faux nez dont M. Bourque avait fait cadeau à ce bon docteur, a été arraché.

La rage fait divaguer l'Homme; il s'en prend à tout

le monde, à lord Grey, aux autorités du Vatican et de Londres, à l'hon. Rod. Lemieux surtout, qu'il accuse d'avoir sollicité l'intervention de Rome auprès du clergé cadadien pour mettre fin à cette guerre sociale qu'on fait à la politique navale du gouvernement Laurier.

Le jour où les Castors seront tenus de pratiquer ce qu'ils prêchent, ils ne seront pas lents à raccourcir leurs sermons.

D'après un confrère, pour l'"Action Sociale," "instaurer omnia in Christa," c'est s'installer commodément derrière le Christ pour vilipender les gens.

Une actrice américaine ayant oublié qu'elle était mariée, s'est mariée une seconde fois. Pareilles aventures ne manquent jamais de nous rappeler celle de ce pauvre bigame politique de Monk qui, ayant oublié qu'il avait déjà épousé une opinion sur la marine, en épouse une autre.

La "Vérité" annonce qu'un prêtre lui a écrit, entre autres choses: "Il doit y avoir au ciel une place "spéciale" pour les journalistes catholiques." Oui, et nous espérons que, si ça ne dérange pas trop l'ordonnance du parquet céleste, la place des Tardivel et autres cléricocos sera tellement spéciale qu'ils seront invisibles pour toute l'éternité.

"La Vérité", ce journal plus catholique que le Pape, publie la note suivante:

Messieurs les Chevaliers de Colomb, connaissez-vous cet article de notre code criminel qui dit que toute société dont les membres font serment, ou s'engagent à ne jamais révéler, les actes ou procédures ou les nom des membres de la société est illégale et que ceux qui en font partie sont passibles de la prison?

"Il n'y a d'exception que pour les loges maçonniques relevant d'une grande Loge britannique.

"Chevaliers, prenez garde à vous!"

Ainsi, les distingués prélats qui sont à la tête de cette association de fervents catholiques, sont menacés de la prison par Fi Fi Tardivel. Pour ce qui est du ciel voilà longtemps que Tardiel en a défendu l'entrée aux Chevaliers de Colomb.

"Si nous, la dernière génération, nous parlons encore français, nous le devons à l'Église", écrit le Rév. P. Lalande.

Et Titi La Vergne, qu'en fait-on dans tout ça?

N'est-ce donc pas lui qui a sauvé la langue française chez nous?

Qui se douterait que l'entraîne nous vient des belles dames de Jérusalem?

Duns un verset d'Isaïe (ch. III), il est dit d'abord qu'à cet époque lointaine, nulle femme ne savait mieux que les filles de Sion se parer pour les grandes fêtes, et l'on apprend, par un passage du Talmud babylonien (traité du Schabbat, chapitre 6), qu'à certains jours elles portaient des robes si serrées, qu'elles ne pouvaient marcher qu'à tout petit pas, ce qui leur permettait ainsi de se faire

admirer plus longtemps par les promeneurs.

(A suivre page 3)

FEU FRED J. DEVLIN

En l'église paroissiale d'Aylmer, ont eu lieu, hier matin, les funérailles de Fred J. Devlin, frère de l'hon. C. R. Devlin, ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries, et de M. E. B. Devlin, député de notre comté aux Communes.

Le défunt, âgé de 47 ans, était commis depuis deux ans au Palais de Justice de Montréal. Il laisse une épouse, née Florence Schinich, de Montréal.

M. le curé Labelle a officié au service funèbre.

Le deuil était conduit par le père et les frères du défunt.

Nos condoléances à la famille Devlin.



CANADA
Province de Québec,
District de Terrebonne,
No. 1035.

COUR SUPÉRIEURE.

Ex parte
LEON TESSIER,
Requérant,
VS.
EDWARD BOYER,
Curateur,

A la succession vacante de feu Thomas Logan.

Avis est par les présentes donné que le soussigné Edward Meyer, bourgeois, de Ponsonby, dans le district d'Ottawa, a été nommé ce jour, Curateur à la succession vacante de Thomas Logan en son vivant cultivateur du Township de Grenville district de Terrebonne; les créanciers et parents du dit Thomas Logan, sont requis de produire leurs réclamations, s'ils en ont en mains sous trente jours de date, après lequel délai, je procéderai comme tel Curateur à l'inventaire et la vente des biens mobiliers, de la dite succession vacante suivant la loi. Ste-Scholastique, ce 7 février 1911.

(Vraie copie) EDWARD MEYER
Curateur.

ETHIER & LALANDE
Procureurs du Curateur.



Province de Québec,
District de Pontiac,
COUR SUPÉRIEURE
No. 1190.

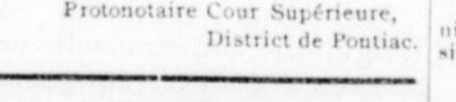
Johnson Graham,
Demandeur,
VS.
William Henderson, es qualité,
Défendeur.

Margaret Wilson, veuve de feu John Connolly en son vivant, du Canton de Clarendon dans le District de Pontiac, Abigail Connolly et Margaret Connolly, tout trois ci-devant du Canton de Clarendon dans le District de Pontiac et maintenant de lieux inconnus.

Appelés.

Il est ordonné aux appels de comparaitre dans le mois
Bryson, 2 février 1911.

HENRI A. SAINT-PIERRE,
Protonotaire Cour Supérieure,
District de Pontiac.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4 00 p. m. mardi, le 28 février 1911, des soumissions pour la construction d'un édifice public, à Tillsonburg, Ontario, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour édifice public, Tillsonburg, Ont."

On peut consulter les plans, devis, et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. H. J. Lamb, ingénieur de district, London, Ont., au bureau de poste de Tillsonburg, Ont., ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées et signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans,

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEUR EN GROS
En vente par L. H. Major & I. Soubiere, Limitée, Ottawa.



Chocolat Vermifuge

"VALLIÈRE"

Agréable au goût, d'une action prompte, la plus efficace pour la DESTRUCTION des VERS chez les enfants et les adultes.

Prix - 25c.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général:
HULL MEDICAL HALL.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 31 janvier 1911.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4 00 p. m. lundi, 27 février 1911, des soumissions pour la construction d'un édifice public à Listowel, Ont., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour l'édifice public de Listowel, Ont."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de H. J. Lamb, ingénieur de district, London, Ont., ainsi que du maître de poste de Listowel, Ont.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Asst.-secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 2 février 1911.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

Asaya-Neurall

LE NOUVEAU REMÈDE POUR

L'Épuisement Nerveux

Les excès alcooliques ainsi que le surmenage physique et mental; les émotions vives et les blessures corporelles épuisent le système nerveux avec une surprenante rapidité. Souvent il s'ensuit un état d'épuisement nerveux grave. Le seul remède consiste en la sur-alimentation, le repos et la restauration des nerfs. "ASAYA-NEURALL" rend possible une guérison. Il nourrit les nerfs, encourage le sommeil, excite l'appétit, aide la digestion et rétablit la vitalité nerveuse. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de notre agent local:

HILAIRE THERIEN.

A BATONS ROMPUS

(Suite)

Les Castors discutent le pour et le contre de la réciprocité avec les États-Unis :

Jean Prévost regrette cette nouvelle concurrence aux produits belges.

M. Tellier exprime l'opinion qu'on devrait pouvoir importer, sans droits, quelques députés d'opposition à Québec.

M. Monk se plaint qu'on n'a pas compris, dans la liste de franchise, les gants de boxe, excellents pour former la jeunesse et au besoin, vider des querelles parlementaires.

M. Lavigne dit : "Pourvu que le traité soit imprimé dans les deux langues, peu m'importe qu'il soit bon ou mauvais".

Enfin, Bourassa affirme que c'est là l'effet d'une conspiration intervenue entre le mikado et la reine Pomaré, de Tahiti, dans le but de spolier les Patagons et de nuire aux Indochinois. Il cite à cet effet quelques conversations privées qu'il a eues avec M. Taft et un document qui n'existe pas mais que lui (Bourassa) a lu plusieurs fois.

Un des signes les plus indubitables de la prospérité d'une ville se trouve dans la prospérité des clubs. Le club est non seulement le lieu du délasserment et du plaisir, c'est aussi l'endroit où se brassent les grandes affaires, où l'on se tient au courant des événements, où l'on fait des rencontres agréables et utiles. Les journaux politiques, les organes du commerce, de la finance, de l'industrie, les revues scientifiques et littéraires, les feuilles illustrées, comiques et mondaines, y sont reçus. On peut s'y installer pour une heure, pour une soirée, en toute paix et tranquillité, s'y distraire, s'y instruire. Le billard, les cartes, les jeux athlétiques y apprennent un excellent passe-temps et les règlements, toujours sévères dans un club bien conduit, comme celui que nous avons vu, sont une garantie de dignité et de bonne tenue chez les membres.

Que ceux qui dénigrent le club rendent compte de leur conduite, et l'on en apprendra du malpropre.

A bon entendeur, salut!

—Marie, c'est ridicule de citer les chaussures avec ma brosse à cheveux.

—Qu'est-ce que ça fait? Madame est brune.

La "Vérité" occupait ses loisirs, depuis longtemps, à établir que notre roi est franc-maçon; la "Croix," dit ne l'est pas. Il ne restera bientôt à FiFi Tardivel que son pouce à sucer, en attendant d'injurier notre futur gouverneur général.

Avec leur manie de toucher à toutes les questions délicates et mêmes dangereuses, ils nous rappellent ceux qui n'ont de goût à patiner que sur la glace trop mince.

L'opposition fédérale est dans un marasme encore plus pitoyable que celui où barbote celle de Québec. Oui! Rien dans les mains, rien dans les poches rien à l'horizon.

Rien que quelques maigres espérances fondées sur la dé-

confiture de deux banques, de confiture qui concerne le gouvernement à peu près autant que les fiascos de Peary et de Cook.

Un monsieur Charbonneau de Lachine, prétend avoir inventé une machine automobile à patins qu'il appelle "Glissomos". Les chasseurs courront bientôt le caribou en "glissomos". Gare les bêtes... et aussi les pannes en plein désert" (L'Action Sociale)

Le saint confère de Québec en invente tous les jours. Il dote ses lecteurs de la chasse au caribou en plein désert. Pauvre malade! Il mourra en panne dans le désert.

Les unions ouvrières ont demandé au gouvernement provincial d'amender la loi des accidents du travail de façon à porter le chiffre de l'indemnité à \$3000 au lieu de \$2000.

Cette réclamation nous paraît très légitime et l'hon. M. Taschereau devrait y donner suite.

De belles etrennes

Le grand avantage offert par l'achat des Rentes Viagères du Gouvernement Canadien pour les enfants, devrait attirer l'attention de tous les parents, car les paiements annuels en sont de si peu d'importance, qu'on peut assurer l'avenir des enfants par un léger sacrifice, si c'en est un.

Par exemple, une Rente

Viagère de \$100, devant commencer à 60 ans, peut être achetée pour un garçon âgé de cinq ans au dernier anniversaire, moyennant un paiement annuel de \$4.75 c'est-à-dire, moins de 10c par semaine, ou par une somme totale de \$561.25, payée comptant.

Au cas où l'enfant mourrait avant d'avoir l'âge de 60 ans, tout l'argent qui aurait été payé serait remboursé, avec intérêt composé à 3%, à ses héritiers. Quand le garçon arrivera à l'âge où il gagnera pour lui-même, il pourra compléter les conditions de son contrat, à un taux beaucoup plus bas qu'il ne l'obtiendrait, à l'âge qu'il aura alors.

Beaucoup de parents ont coutume de dépenser pour les enfants à l'époque des étrennes, des sommes qu'à un autre moment de l'année, ils ne croiraient pas pouvoir leur accorder trop fréquemment, ce qu'ils leur achètent est de peu de durée et de profit. Ne serait-ce pas une meilleure idée, de mettre un enfant sur la voie d'une acquisition d'une Rente Viagère du Gouvernement Canadien, et de continuer à s'aider ainsi chaque année, sous forme d'étrennes, jusqu'à ce qu'il soit en état de continuer ses paiements lui-même? L'enfant se rappellerait toute sa vie, et avec reconnaissance, des visites de "Santa Claus."

L'extrait suivant d'une lettre reçue du Gérant de l'une des principales Compagnies d'Assurances du Canada, montre ce qu'il pense de cette offre.

"En discutant, de temps à autre, avec mes amis, le système de Rentes Viagères du Gouvernement, j'ai toujours franchement déclaré que sui-

visés offerts pour les taux demandés, sont excessivement libéraux, et que je connais aucune Institution qui pourrait arriver à offrir des conditions si avantageuses. Si la population ouvrière du Canada pouvait, en général, comprendre la base avantageuse sur laquelle on peut acquérir des Rentes Viagères du Gouvernement, il n'y en aurait que bien peu, parmi les gens économes et réfléchis, qui n'en profiteraient pas."

Tous renseignements désirés sur la façon d'acheter ces rentes, et sur leur prix, aux différents âges, vous seront fournis par votre Maître de Poste, ou par le Surintendant des Rentes Viagères, à Ottawa.

Les Colons

Le chemin de fer du Grand Tronc est à organiser des excursions au nord-Ouest Canadien qui sont appelées des excursions de colons et rappelle à l'esprit qu'il y a encore par milliers, des fermes nouvelles qui peuvent être trouvées dans cette partie toujours grandissante du pays, principalement le long de la ligne du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique.

Le Grand Tronc Pacifique a acquis assez de terrain pour bâtir près de 100 villages entre Winnipeg et Edmonton. Les lots sont maintenant sur le marché pour être vendus, et s'envolent rapidement.

Depuis le mois de septembre dernier, le G. T. P. a donné un service de passagers et de fret entre Winnipeg et Edmonton une distance de 703 milles, et tout le long du chemin il y a des villes qui grandissent avec une activité surprenante.

Il y a quatre à cinq points de divisions sur ce parcours, montrant un développement bien marqué, et qui attirent l'attention spéciale de ceux qui désirent s'établir ou améliorer leur condition financière.

Ces excursions auront lieu les 26 juillet, 9 et 23 août, 6 et 20 septembre. Les billets seront bons pour retourner dans les deux mois après leur émission.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur application, de J. Quinlan, agent du District des passagers, à Montréal, ou de tout autre représentant du G. T. R.

BOUEZ LA BIÈRE FOX-HEAD

NOUVEAUX BUREAUX

La Cie du Grand Tronc Pacifique vient d'ouvrir de vastes et magnifiques bureaux à Vancouver, rue Granville. Ce sont les plus beaux bureaux de l'Amérique du Nord qu'une Cie de chemin de fer possède. Ils sont divisés en trois sections, une pour le bureaux des passagers, une pour le fret et une pour les bureaux de la Canadian Express. Ils sont finis en chêne brun, et de belles peintures ornent les murailles de ces spacieux appartements, dont la plupart représentent des vues le long de cette voie considérable.

BOUEZ LA BIÈRE FOX-HEAD

AGENT--AUTOMOBILE

Hommes capables et énergiques pour notre agence d'automobiles Overland, Mitchell et Locomobile.

The Wilson Auto. Co. Limited,

928 rue S.-Catherine, O.

Montreal, Que.

Phone longue distance.

Haute-Ville 1340.

TABAC

Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL.

EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co.,

Québec.

Cancer, Tumeurs, Ulcères

QUERIS SANS OPERATION SANS EMPLATRE SANS DOULEUR

Le Cancer fait cinq fois plus de victimes que la Consommation. C'est la mort lente, horrible pour le patient et pour son entourage. La guérison du Cancer, des Tumeurs, des Ulcères est facile, sans opération. Approuvé par la Profession Médicale, le traitement du Dr Percy, par son action dépurative sur le sang, détruit les germes du mal; c'est la guérison. Des milliers de malades ont été ainsi guéris. Notre Livre explicatif en français est envoyé **Gratuit** sur demande. Ecrivez-nous immédiatement.

Dr. Percy's Remedies Co., Casier B.P. 583 MONTREAL, Canada.

Les services voyag. nt par

PACIFIQUE CANADIEN

La ligne courte pour Montréal.

Gare Centrale. — Chaque jour à 8.35 a.m.; dimanche excepté; 3.20 p.m., chaque jour.

Obtenez renseignements sur notre service de chars d'ortoirs par la ligne nord.

Un train partira de Mattawa à 9 heures du matin pour Kippewa les mardi, jeudi, et samedi de chaque semaine.

GEO. DUNCAN

Agent du C. P. R. 42 rue Sparks, Ottawa. Agent général pour lignes océaniques. PHONES: 4621-4622.

Our cousins in London

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre par ordre de notre bureau de Traffic de Londres, a pour but de donner un aperçu de l'intérieur et de l'extérieur des bâtisses du Grand Tronc, dans la rue Cokspur. L'emplacement est l'un des meilleurs de Londres et les nouveaux bâtiments sont déjà devenus des plus en vue.

Au premier étage, il y a une salle spacieuse meublée à la Canadienne et où les journaux canadiens et des États-Unis pourront être lus et où on a réuni toutes facilités pour la correspondance.

Une salle spéciale est à la disposition des hommes d'affaires pour toute transaction commerciale. Attendant à cette salle se trouve le bureau de l'agent industriel du Grand Tronc qui donne tous renseignements et facilités pour les affaires de commerce et de transport entre les contrées.

Les visiteurs peuvent inscrire leurs noms sur un registre spécial pour donner connaissance de leur passage à leurs amis.

Un exemplaire de cet ouvrage est envoyé sur demande à M. J. Quinlan, D. P. A. Grand Trunk Ry System, Montréal, Qué.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DU NORD

Sur le Chemin du Grand Tronc

La navigation des vapeurs passagers de Sarala à Soo, Port Arthur, Duluth, tous les lundis, mercredis et vendredis à 3.30 P. M. Seulement que le mercredi et le samedi, les bateaux vont à Duluth.

La navigation de Collingwood se fait à 1.30 P. M. et de Owen Sound à 11.45 P. M. les mercredis et samedis pour Soo et Georgian Bay Ports.

Pour informations, s'adresser aux agents de billets de chemin de fer de la compagnie, à Sarnia et à Collingwood.

Pour surmonter les fatigues inévitables causées par un travail trop long, le dynamo humain doit se recharger en prenant un repos et en suivant un traitement à la Saline de "Puits de Ste-Catherine".

L'usage des bains toniques, à l'électricité et le massage sont sous le contrôle de médecins expérimentés, et les garde-malades sont à votre disposition. Prenez le chemin de fer du Grand Tronc.

Un livret d'informations vous sera envoyé gratuitement en vous adressant à J. Quinlan, D. P. A., Montréal.

AU GRAND MAGASIN

MAGLOIRE CARRIERE,

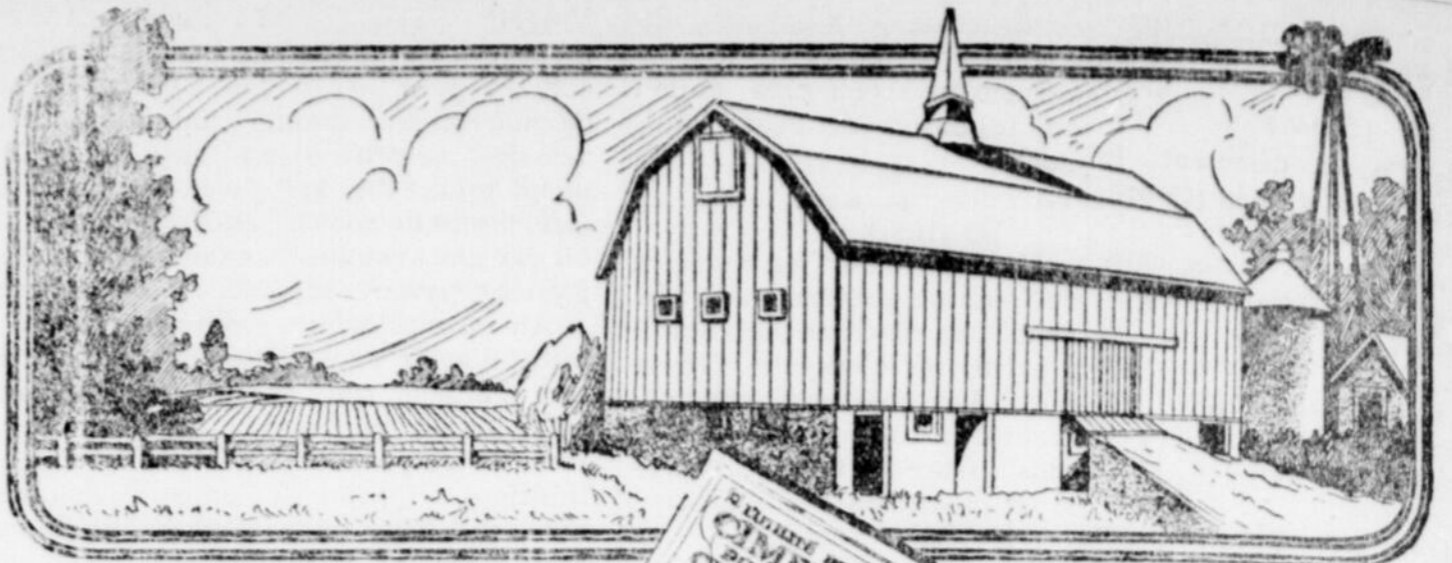
RUE PRINCIPALE.

GRANDE VENTE DE DRAPS A COSTUMES ET BLOUSES A PRIX REDUITS

75 Draps de drap à costumes, 54 pouces de largeur, valant \$1.00 à \$1.75 réduites à 53c.

Un lot de 38 blouses en net écru et soie blanche, grandeurs assorties de 34 à 44, valant régulièrement \$3.00 à \$5.00 réduites à \$1.95.
50 doz. de blouses nouvelles en lawn brodé, dix différents patrons avec ou sans col, manches courtes ou longues. Prix \$1.00 à \$3.50 réduites à 75c.

Mag. Carrière, rue Principale, Hull.



Comprenez-vous les Avantages du Béton ?

Le prix élevé du bois de construction oblige le cultivateur à chercher un substitut convenable. Le béton, à cause de son bon marché, de sa durabilité et de l'économie avec laquelle on peut l'employer dans les bâtiments de la campagne, a prouvé qu'il revenait moins cher que le bois, tout en étant beaucoup plus durable. Notre livre est gratuit.

"L'utilité du Ciment pour le Cultivateur"

apprend au cultivateur la manière de faire lui-même son ouvrage sans l'aide d'ouvriers spéciaux. Il fait ressortir l'économie des constructions en béton, en comparaison avec le bois, la brique ou la pierre.

CANADA CEMENT Co. Limited
57-58, Edifice de la Banque Nationale, MONTREAL.

Ce LIVRE expose comment le Béton est utile aux Cultivateurs.

Il démontre comment le béton peut être employé par les cultivateurs pour des constructions utiles de toutes sortes.

Demandez ce livre aujourd'hui, vous le trouverez extrêmement intéressant, quand même vous n'auriez aucune construction à faire pour quelque temps. Il contient une quantité de renseignements qui vous seront précieux pour économiser sur vos dépenses. Parmi les sujets traités il y a : les granges, latrines, clôtures, planchers, poteaux, caves, silos, écuries, escaliers, cloisons, auges, cie-mins, rebords de puits, et le reste.

RAPPELEZ-VOUS : Ce livre est pour vous : une carte postale vous le procurera sans retard. Ecrivez tout de suite.

Vous pouvez m'envoyer un exemplaire de "L'utilité du ciment pour le cultivateur."

Nom
Adresse

Une entreprise colossale

Le "Canadian Northern" et tout le système Mackenzie & Mann qui s'y rattache constituent une des entreprises les plus colossales et des plus remarquables qui aient encore été tentées.

Ce "chemin" qui n'existait pour ainsi dire pas il y a dix ans, compte aujourd'hui 5,000 milles de voie, et en comptera 7,000 dans deux ans.

3,325 milles sont en pleine opération dans l'ouest, savoir : 353 milles dans l'Ontario, 1,530 milles au Manitoba, 1,182 milles dans la Saskatchewan, et 214 dans l'Alberta.

La ligne de Toronto à Gowganda, y compris ses embranchements, est de 260 milles.

L'achèvement de la ligne Toronto-Ottawa et du raccord des lignes d'Ontario à celles de la Province de Québec, n'est plus qu'une affaire de mois. En 1911 le "Great Northern" aura 1,000 milles de voie dans la Province d'Ontario, à l'est du lac Supérieur; 800 milles dans la Province de Québec, et 430 milles dans celle de la Nouvelle-Ecosse.

La ligne de Toronto-Gowganda sera prolongée à Port-Arthur, passant au nord du lac Supérieur; la section de montagne de la ligne d'Alberta au Pacifique est en construction et d'ici cinq ans, le Canada comptera une troisième ligne transcontinentale allant de l'Atlantique au Pacifique.

L'an dernier, le réseau Mackenzie & Mann, à l'ouest de Port-Arthur, a transporté 31 p. c. de la récolte totale des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Pendant l'année écoulée, la vente des terres appartenant à ce système s'est élevée à 246,996 acres, ayant produit \$2,561,072 soit \$10.35 l'acre, alors que l'année précédente il avait été

vendu 116,662 acres, ayant rapporté \$1,091,722, soit \$9.36 l'acre.

Tout en poussant activement la construction des voies nouvelles, le "Grand Nord" améliore ses anciennes lignes, d'où une réduction des frais d'exploitation de 74.01 p. c. à 68.59 p. c. des recettes brutes.

Jusqu'à ce jour, le réseau Mackenzie & Mann a coûté \$133,728,348.; son matériel roulant se compose de 372 locomotives et de 12,671 wagons et voitures de toute espèce.

Enfin, suivant en cela l'exemple du Pacifique Canadien, le "Grand Nord" a créé une flotte de bâtiments rapides, les "Royal" sur l'Atlantique, entre le Canada et Bristol, et établira sous peu une ligne sur le Pacifique.

Telle est, en quelques lignes, l'œuvre créée et continuée par le "Great Northern" pour le plus grand bien du Canada et le développement de ses immenses ressources.



—Dis-donc, Ferdinand, toi qu'as de l'instruction, pourquoi donc que l'eau fait tant de bruit quand elle commence à bouillir?

—Tu sais pas, ça, c'est les microbes qui guentent!!!

Pendant la vacance du Jour de l'An, dit la "Vigie", les écoliers rentrés dans leur famille ont littéralement abasourdi leurs parents chaque fois que la conversation touchait à la politique. On entendit tomber de leur bouche les théories les plus abracadabran-

tes, les propos les plus calomnieux sur le compte de Sir Wilfrid Laurier, de Sir Lomer Gouin et des chefs libéraux en général. Quant aux journaux libéraux, nous renonçons à répéter les insanités sorties de ces lèvres innocentes.

—Où as-tu pris ça? demandait papa.

—Dans le "Devoir" et l'"Action Sociale", répondait le gamin, les seuls journaux qu'on nous permette de lire.

On voit d'ici les jolies scènes qui gâteraient les patriarcales réunions de famille si ce système se perpétuait jusqu'à ce que les bambins d'aujourd'hui fussent les "hommes de demain."

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

OTTAWA-MONTREAL

Les trains quittent Ottawa à 8.30 a.m., 3.15 p.m., 4.40 p.m., les jours de semaine et 8.30 a.m., et 4.40 p.m., les dimanches.

Chars palais-bibliothèques-buffet sur les trains de 8.30 a.m., et 4.40 p.m. Chars palais-bibliothèque sur les autres trains.

OTTAWA-TORONTO

Service de chars Pullman. Quittant la gare Union, Ottawa, à 6.45 p.m., chaque jour, arrivant à Toronto à 6.00 a.m. On peut demeurer dans le char dortoir jusqu'à 7.00 a.m.

OTTAWA NEW-YORK

Quittant Ottawa à 4.40 p.m., chaque jour. Chars palais-buffet, arrivant à New-York (Grand Central Station) à 7.20 a.m.

P. M. BUTTLER,

Bloc de l'hôtel Russel, coin des rues Sparks et Elgin Ottawa. Agence générale de steamers océaniques et pour voyages Cook

La Guérison de Shiloh
arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.



Notes Locales

L'ingénieur de la cité a reçu les félicitations de l'échevin Thibault pour sa demande d'une remise des outils appartenant à la ville...

Venez voir mes pardessus nouveaux... \$25.00 à \$25.00. J. Le Phant, angle des rues Principale et Duke, Hull.

Nos citoyens sont priés de prendre note qu'avant l'achat d'une couverture de maison qu'ils ont, ils trouvaient un service en s'adressant à D. Sanchez, rue Willet et Chandière...

La Guérison de Shiloh. Un remède pour les toux, la grippe, les rhumes, les maux de gorge et les poumonies.

Les services d'entretien de la ville sont en retard. Il faudrait une machine à lit amovible pour les services de dégel...

SELLES. Tous les genres, anglais, américains, mexicains, au \$1.00. McCallum, 45, centre de promenade, etc.

L'ingénieur Chéné croit que la ville devrait demander des soumissions pour le bois de charbon, bois de construction, charbon, etc.

Les plus beaux paletots au plus bas prix, chez J-Bte Phant, angle des rues Principale et Duke.

Le président de la commission d'aqueduc M. l'échevin Thibault annonce que...

c'est son intention de demander au conseil de soumettre au peuple un règlement autorisant la pose d'une conduite d'eau de 20 pouces de diamètre sur la rue Wall.

En cour Supérieure de Hull. Son Honneur le Juge Champagne a entendu la cause de M. J. Charest, de Hull, contre le chemin de fer "Ottawa and North Western"...

Couvertes pour chevaux. Toile, duck, kersey et laine. Suits complets. Toutes les descriptions. Chez P. A. Meilleur, rue du Pont, Hull.

MM. Dupuis et fils ont écrit à la ville demandant à ce que des mesures soient prises pour que le pont sur la rivière Gatineau soit ouvert de suite après la disparition des glaces...

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face de la banque d'Ottawa...

M. le notaire Louis Bertrand, successeur de M. le notaire N. Tetreau, prie le public de Hull et des comtés Wright, Pontiac et Labelle de prendre note qu'il continuera à occuper l'étude de feu le notaire Tetreau...

Rédaction 10 à 20 pour cent sur nos "Shanty Jumpers", "cutters", carrioles et sledge de livraison, chez P. A. Meilleur, 23 à 29 rue du Pont, Hull...

M. T. W. Symmes, de Hull percepteur du revenu provincial pour le comté de Wright, vient de compléter son rapport pour le district d'Ottawa-ouest. Il y est donné une statistique des aliénés hospitalisés pen-

tant l'année. Dans le comté de Wright, 39 aliénés furent internés au coût de \$1,523 16; Hull en ayant fourni 30 qui ont coûté \$1,475.27 et Aylmer 5 dont l'entretien s'est élevé à \$259.13. Neuf enfants du comté ont été envoyés à l'école de réforme.

Chez P. H. Charon, non-seulement nos concitoyens ont un meilleur choix, à meilleur marché que n'importe où ailleurs, ici ou à Ottawa, mais ceux qui achètent un "set" de sidos reçoivent en retour un cadeau épatant. Economisez en allant chez Charron, et voyons le cadeau.

Les détectives Leroux et Samson, de Montréal, membres de la police provinciale, ont fait, dans la soirée de dimanche dernier, la saisie de deux distributeurs automatiques "Slot Machines" chez Sadon propriétaire de la "Petite Arcade", rue Principale; et de deux autres machines chez un nommé Larocque, à Tétéauville. Les machines confisquées sont de modèles du genre et de l'espèce que l'on met en action avec des pièces de vingt-cinq centins. Les deux policiers ont porté plainte contre les propriétaires des machines, et ceux-ci devront comparaître devant le magistrat Goyette pour répondre à l'accusation de tenir une maison de jeu.

Dans le cours de la journée et de la soirée, les deux mêmes policiers, ont fait une tournée des hôtels de Hull pour savoir si la loi des licences était bien observée. Partout il leur a fallu reconnaître une observance absolue de la loi.

Donnez votre commande le plus tôt possible pour votre habillement ou votre paletot pour les fêtes. Et si vous voulez être satisfait, allez chez J. Le Phant, angle des rues Principale et Duke.

VALISES. — Sacs à main, valises, malles, échantillons. Toutes les prix. Toutes les descriptions. Chez P. A. Meilleur, rue du Pont, Hull.

À sa dernière assemblée, le conseil No. 2 de l'Union St-Joseph du Canada a fait l'élection de ses officiers pour l'année courante, et de ses délégués à la prochaine convention qui sera tenue à Windsor.

Président, Dr. J. U. Archambault; premier vice-président, Eucher Caron; Second vice-président, Ad. Labelle; Secrétaire et receveur, J. H. Belanger; Visiteurs des malades G. Masse et Ald. Morin; Trésorier Jules Gratton; Censeurs, O. Duquette, Jos. Reinhardt et J. O. Deslauriers; Commissaires Ordonnateur Lorenzo Leduc.

Délégués à la convention: J. H. Belanger, Jules Gratton, E. A. Labelle, Gelusse Masse, George Reinhardt, Ovide Duquette, Adrien Labelle, Romeo Lafond, H. P. Dupuis, Ludger St Pierre et Philias Fortin, Substitut: Eucher Ca-

ron, Joseph Lefebvre, George Montpetit L. Leduc, Osc. Thériault Edmond Massé Jos. Caron, Oscar Lafèche, J. A. Vaïin, Eugène Couture et Eugène Reinhardt.

Avez-vous de l'argent? qui ne fait rien ou qui vous rapporte moins de 8% d'intérêt. Nous pouvons placer n'importe quelle somme sur premières hypothèques garanties et enregistrées, rapportant 8% net aux prêteurs. Ecrivez—IMPERIAL AGENCIES—P. O. Box 564, Edmonton, Alta.

En dépit de la tempête afreuse de jeudi matin, des centaines de citoyens sont allés reconduire au cimetière la dépouille du regretté M. Cléophas Caron, dont nous avons déjà annoncé la mort. Le deuil était conduit par MM. Magloire Carrière et Eucher Caron, et les porteurs étaient MM. Oswald Beaudin, Eugène Charlebois, Victor Cholette, Oscar Lafèche, W. Monette et Joseph Caron. Suivaient le cercueil MM. Dosithé Olivier, Darius, Daniel et Joseph Emile Caron, frères du défunt; aussi une foule d'amis et les membres des sociétés des Forestiers Canadiens et des Forestiers Catholiques.

À l'église Notre Dame, la levée du corps a été faite par le R. P. Bourassa, et le R. P. Gonneville a officié au service.

HARNAIS. — Simples et doubles, de promenade, boghei, express, tombereau. Tous les styles, cuirs tannés au chêne. Chez P. A. Meilleur, rue du Pont, Hull.



Corporation de la Cité de Hull



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le conseil de la cité de Hull, à son assemblée du 6 février 1911, a passé le règlement No. 15 des améliorations locales, ordonnant la construction de trottoirs en bois, trottoirs en pierre artificielle et canaux d'égout dans divers endroits de la Cité, tel que demandé par requêtes conformes à la loi.

Donné à Hull, conformément à l'acte 1 Ed. VII, Chap. 45, ce 8 février 1911.

JOHN F. BOULT, Greffier de la Cité.

Corporation of the City of Hull

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that the council of the City of Hull, at its meeting of the 6th February 1911, has passed Local Improvements By-Law No. 15 ordaining the construction of wooden sidewalks, artificial stone sidewalks and drains in various places in the City, as asked by regular petition according to law.

Given at Hull, according to act 1 Ed. VII, Chap. 45, this february 8th 1911.

JOHN F. BOULT, City Clerk.

Il se Mourrait de la Pierre dans la Vessie.

LES GIN PILLS LE SAUVERENT.

513 rue James, Hamilton. "Il y a cinq ans, je fus pris de ce que les médecins appellent l'inflammation de la vessie — d'autres douleurs au dos et aux reins, une grande difficulté à uriner, et les attaques, qui devenaient plus fréquentes, donnaient lieu à des souffrances insupportables. Je devins si faible que je ne pouvais marcher dans la maison."

Ma femme lut une annonce des GIN PILLS [Pillules de Genève] dans les journaux, et en envoya chercher une boîte. Dès le commencement, je m'aperçus que les GIN PILLS me faisaient du bien. Le mal diminua aussitôt, et les attaques firent moins fréquentes.

En six semaines la pierre que j'avais dans la vessie sortit. Quand je pense à toute les souffrances que j'ai endurées, et que je me vois si bien portant, si fort en état de travailler, je ne puis m'exprimer assez fortement lorsque je parle de ce que les GIN PILLS ont fait pour moi. JOHN HERMAN. 45

Les GIN PILLS se vendent à 50c la boîte — 6 boîtes pour \$2.50. Envoyées sur réception du prix, si votre marchand ne les a pas. Boîte échantillon gratuite si vous nous écrivez en mentionnant ce journal. Argent remis si les GIN PILLS ne donnent pas satisfaction complète. National Drug and Chemical Co., Dept. 2, Toronto. 48F

Chez un grand marchand de fourrures de la rue Ste-Catherine Ouest, se présentaient dernièrement une dame très élégante, désireuse d'acheter une fourrure. Après bien des hésitations, son choix finit par s'arrêter sur une étole d'hermine, du prix de \$150. Elle présente à la caisse un billet de \$200; mais le commis, en homme prudent, appelle un employé et, lui remettant le billet, lui fait comprendre d'un clin d'œil d'aller chez le voisin, pour en faire certifier le bon aloi.

L'employé fait diligence et revient quelques minutes plus tard; le billet est excellent. Mais, à ce moment, la dame se ravise; elle a vu, dans un autre magasin, semblable étole et elle veut encore comparer.

Reprenant le billet, elle prie le fournisseur de bien vouloir mettre son achat de côté, affirmant qu'elle sera de retour dans une heure. Une heure plus tard, elle revient en effet et se décide à emporter son étole. Sur son billet, le commis lui rend cinquante piastres. Le lendemain, il s'aperçut, hélas! que le second billet donné en paiement était faux! N'est-ce pas là le comble de l'art en escroquerie?

Chez Omer Leimeux.

Bières de toutes marques à \$1.00 la douzaine. — Livrées à domicile sans charge extra. Brandy et Scotch vendus à plus bas prix que partout ailleurs. Nous avons en stock des cognacs de 10 ans, 20 ans, et "Importation spéciale" que nous expédions sur demande. Aussi, toutes les liqueurs à la mode pour les fêtes, à des prix extraordinairement bas.

Épicerie de choix à bon marché. Chez OMER LEIMEUX, angle des rues du Pont et Philomon.

Expédiez-nous

Advertisement for 'Peaux Vertes' (Green Skins) featuring Revillon Freres, 134 et 136 rue McGill, Montreal. Includes text about prompt payment and correct assortment.

Large advertisement for 'Baume Rhumal' (Rhumal Balm) with the headline 'CONVIENT A TOUS LES AGES.' and '25c la bouteille'. Describes it as a sovereign remedy for various ailments.

6
BROOKE et CHAUVIN
 AVOCATS.
 5100 Graham, Rue Principale, Hull.
 C. J. Brooke, C.R.
 C. H. Chauvin, L.L.B.
 PHONE NO. 1324.

T. P. FORAN, C.R.
 AVOCAT.
 Bureau: 102 Rue Principale.
 Bloc McDougall, Hull.
 PHONE 1385.

Devlin et Ste-Marie
 Avocats.
 Bureaux de feu le juge Rochon
 rue Principale, Hull.
 Phone 2976.

MAJOR & FORTIER
 Avocats.
 C. E. MAJOR, M. A. FORTIER.
 Rue Langevin, Hull.

J. A. PARENT
 R.A., L.L.B.
 AVOCAT.
 PHONE 2170
Edgard Laberge
 R.L., L.L.B.
 NOTAIRE.
 Argent à prêter. Phone 2170.
 275 rue Principale, Hull.

ARTHUR DESJARDINS
 AVOCAT-RECORDER.
 Etude: 271 Rue Principale.
 Phone 2258. HULL.

LOUIS BERTRAND
 NOTAIRE.
 113 Rue Principale. Argent à prêter.
 Telephone HULL.

Auguste Lemieux, C.R.
 Avocat pour Ontario et Québec.
 Agent en procédure de la Cour
 Suprême et de la Cour de l'Échiquier
 et pour affaires départementales.
 46 RUE ELGIN, OTTAWA.

DR. J. E. FONTAINE
 Rue Principale, Hull. Telephone 681.

DR. ED. MARTIN
 Des Hôpitaux de New-York. Médecin
 générale. Spécialité: Maladies
 des yeux, des oreilles, du nez et de la
 gorge. 170 rue Albert. Téléphone 3733.
 Hull, P. Q.

ANTONIO PELLETIER
 Médecin-Chirurgien
 Des Hôpitaux de Paris. Médecine gé-
 nérale. Spécialité: maladies des en-
 fants et des voies respiratoires; nez,
 gorge, poumons. Bureau: 109 rue Al-
 ma, en face de l'Église, Hull, P. Q.
 Phone 6328.

D. CHENE,
 B. A. Sc., I. C. & CHIMISTE.
 168 RUE ALMA, HULL, Q.
 PHONE :
 Hôtel de Ville 4519. Bureau 3538.

HOTEL ALBION
 Joseph Fournier,
 PROPRIÉTAIRE. Hull.
 Rue Principale. Phone 2607.
 Chambres et pension de première
 classe.
 Salle d'échantillons pour les com-
 mis voyageurs.

HOTEL ST. JAMES,
 MONTREAL.
 En face de la Gare Bonaventure.
 Excellentes chambres et pension.
 Prix modérés.
 Fred Bonilla, Propriétaire.

HOTEL IMPERIAL
 Angle des Rues du Lac et Principale,
 Hull.
 Situé à deux minutes de marche du
 Palais de Justice, du bureau de poste
 et des banques, pourvu des amélio-
 rations les plus modernes. Salle
 d'échantillons pour les commis voy-
 ageurs, pension, vins et liqueurs de
 première classe.
 F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

BIJOU CAFE,
 SAM. CASSIDY, Prop.
 Angle des rues Sparks et Metcalfe,
 Ottawa.
 Le rendez-vous populaire des gens
 affairés et des sports.
 Tables d'hôtes servis à toute
 heure, à la carte. Salles à dîner pri-
 vées pour dames et messieurs.
 Prix modérés. Entrée privée sur
 la rue Sparks.
 SAM. CASSIDY, P.

THE WINDSOR,
 Hôtel populaire d'Ottawa.
 Quartiers Généraux des Députés
 Libéraux.
 De 12.00 Par Jour.
 W. F. MART, Propriétaire.

OTTAWA HOUSE
 Chs. O'Connor, Prop.
 Angle des rues Main et Bridge,
 Hull. Pension de première classe
 \$1 par jour.

HOTEL SAINT-LOUIS,
 HULL.
 Excellente pension. Vastes écuries.
 Rues Wright et Brewery.
 Phone 3269.
 OSCAR GAUTHIER, Prop.

WINDSOR HOTEL
 Angle des rues Principale et Albert,
 Hull, P.Q.
 NAP. BOUCHER, Propriétaire.
 Service de première classe. Phone
 1470.

HOTEL RIENDEAU,
 MONTREAL.
 En face de l'Hôtel-de-Ville et du
 Palais de Justice de Montreal. Quel-
 ques pas des bateaux et des gares de
 Chemins de fer. 58, 60 Place Jacques-
 Cartier.
 J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

A. ARCHAMBAULT,
 PLOMBIER.
 Angle des rues Wellington et
 Chandlere, Hull.
 Poseage d'appareils de chauffage
 pour édifices publics et résidences
 privées.
 Travaux d'aqueduc, etc.
 Réparages exécutés promptement
 Prix modérés.
 Phone 4143.

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT
 Temps durant lequel la chasse
 et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.
 Les personnes non domici-
 liées dans la province de Qué-
 bec qui veulent y faire la
 pêche ou la chasse, doivent se
 munir d'une licence dont le
 coût est établi comme suit :

POUR LA CHASSE
 Les personnes non do-
 miciliées dans la provin-
 ce de Québec, qui
 ne sont membres
 d'aucun club dûment
 constitué en corpora-
 tion dans la province. \$25.00
 Les personnes non do-
 miciliées dans la provin-
 ce, membres actifs
 d'un club de chasse et
 de pêche légalement
 organisé, qui désirent
 chasser sur le terri-
 toire sous bail du club
 auquel elles apparti-
 ennent ne paieront
 que..... \$10.00

POUR LA PÊCHE.
 Toute personne non do-
 miciliée dans la provin-
 ce de Québec
 qu'elle soit membre
 ou non d'un club lo-
 cataire d'une rivière
 à saumon, devra
 payer..... \$25.00
 pour avoir le droit
 de pêcher le saumon
 dans la province.
 Pour les autres espè-
 ces de poissons, le
 non résident, s'il ne
 fait partie d'aucun
 club dûment consti-
 tué en corporation,
 devra payer..... \$10.00
 au contraire, il est
 membre actif d'un
 club dûment consti-
 tué en corporation,
 locataire d'un terri-
 toire de pêche, il de-
 vra payer..... \$5.00

**LIÉGATIONS DES LOCATAIRES
 DES DROITS DE CHASSE ET
 DE PÊCHE.**

Le président ou le secré-
 taire d'un club de chasse et de
 pêche, devra, à la fin de cha-
 cun des saisons de chasse et
 de pêche, transmettre au Mi-
 nistère des Pêcheries un état
 assermenté, donnant le nom
 et l'adresse de chaque personne
 qui aura chassé ou pêché sur
 leur territoire en spécifiant
 après chaque nom, si cette per-
 sonne est membre actif du
 club ou non, l'honoraire payé,
 etc. Ce rapport devra être fait
 sur des blancs fournis par le
 Ministère.

Le club sera tenu responsa-
 ble de toutes les licences qui
 seront ou qui auraient dû être
 émises pour chasser ou pêcher
 dans les limites de son terri-
 toire.

Tout particulier, qui soit
 locataire d'un territoire de
 chasse et de pêche, ou des
 droits de pêche dans une rivière
 à saumon est également
 obligé de fournir un état asser-
 menté donnant le nom des
 personnes ayant chassé et pê-
 ché dans les limites de son terri-
 toire, et de plus est tenu res-
 ponsable des licences qui
 seront émises ou qui auraient

dû l'être pour y chasser et pê-
 cher.

Afin de faciliter l'émission
 de ces licences, les inspecteurs
 de chasse et les secrétaires des
 clubs pourront, en s'adressant au
 Ministère de Colonisation, des
 Mines et des Pêcheries, obtenir
 un certain nombre de blancs
 qu'ils pourront remplir eux-
 mêmes, et émettre sur paiement
 du prix de la licence qui est
 invariablement payable d'avance.

PÊCHE

TEMPS DE PROHIBITION

1. Saumon, du 1er juillet au
 1er mars.
 A la ligne, du 15 août au
 1er février.
2. Quananiche, du 1er octo-
 bre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruis-
 seau, de rivière, etc.,
 (*salmo fontinalis*), du 1er
 octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue,
 (*touladi salmo confinis*) du
 15 octobre au 1er décem-
 bre.
5. Doré, longueur pas moins
 de 15 pouces, du 15 avril
 au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas
 moins de 9 pouces, du 1er
 avril au 15 juin.
7. Eperlan, du 1er avril au
 30 juin.
8. Poisson blanc, du 10
 novembre au 1er décem-
 bre.
9. Maskinongé, longueur, pas
 moins de 24 pouces, du 15
 avril au 15 juin.
10. Esturgeon, longueur, pas
 moins de 36 pouces, du
 1er au 30 juin.
11. Anguille, longueur, pas
 moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-
 vront pas avoir moins d'un
 pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne
 (canne et ligne) seule et auto-
 risée dans les lacs et les rivières
 sous le contrôle du gouverne-
 ment de la province de Québec.
 Pour toute autre espèce de
 pêche, il faut un permis.

IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie
 du "Spectateur", à l'angle des
 rues Principale et de l'Église, (en
 arrière l'ancien magasin de M.
 Maurice Bedard) est des plus mo-
 dernes.
 Nous pouvons exécuter tous les
 travaux, depuis les plus simples
 jusqu'aux plus compliqués, à des
 prix raisonnables, soit 25 POUR
 CENT MEILLEUR MARCHÉ que
 n'importe où ailleurs.
 Travail garanti. Livraison immé-
 diate. Une visite est sollicitée.

**Canadian Northern
 Steamships Limited**
The Royal Line
DEPARTS D'HIVER

Des steamers les plus rapi-
 des entre le Canada et l'An-
 gleterre.

8 fév.	Royal Edward	28 fév.
22 fév.	Royal George	8 mars
8 mars	Royal Edward	22 mars
22 mars	Royal George	5 avril
5 avril	Royal Edward	19 avril

Et tous les 15 jours après.
 Canadian Northern Steam-
 ships Ltd.

Représentant :
S. J. MONTGOMERY,
 34 rue Sparks,
 Bloc Russell. Phone 3544. Ottawa.

**Jurisprudence des
 Tribunaux Canadiens**

**En matière d'abonnement
 aux journaux**

- 1.—Toute personne qui retire réguliè-
 rement un journal du bureau de poste,
 qu'elle ait souscrit ou non, que ce jour-
 nal soit adressé à son nom ou à celui
 d'un autre, est responsable du paiement.
 2.—Toute personne qui renvoie un
 journal est tenue de payer tous les ar-
 rages qu'elle doit sur son abonnement.

autrement, l'éditeur peut continuer à le
 lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé
 Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner,
 en outre, le prix de l'abonnement et jus-
 qu'au moment du paiement, qu'il ait re-
 tiré ou non le journal du bureau de pos-
 te.

3.—Tout abonné peut être poursuivi
 pour l'abonnement dans le district où le
 journal se publie, lors même qu'il de-
 meurerait à des centaines de lieues de
 cet endroit.

4.—Les tribunaux ont décidé que le
 fait de retirer un journal du bureau de
 poste, ou de changer de résidence et de
 laisser s'accumuler les numéros à l'an-
 cienne adresse, constitue une présomp-
 tion et une preuve *prima facie* d'inten-
 tion de fraude.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOME- STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul
 chef d'une famille ou tout individu mâle
 de plus de 18 ans, pourra prendre un
 quart de section de terrain de la Pute-
 sance dans le Manitoba, Saskatchewan
 ou Alberta.
 La demande d'entrée pour homestead
 doit être faite personnellement au bureau
 de l'agent local ou du sous-agent du
 district. Néanmoins, une entrée par pro-
 curation peut être faite dans certaines
 conditions par le père, mère, fils, fille,
 frère ou sœur du futur colon.
DEVOIRS—Une résidence de six
 mois et la culture de la terre chaque an-
 née, pendant trois ans. Un colon peut
 demeurer à neuf mi les de son homestead
 sur une terre lui appartenant, d'au
 moins 80 acres, et occupée par lui-
 même ou par son père, mère, fils, fille,
 frère ou sœur.
 Dans certains districts le colon en ré-
 gle peut retenir un quart de section à
 côté de son homestead. Prix \$3 l'acre.
DEVOIRS—Une résidence de six
 mois dans chacun des six ans de la date
 de l'entrée du colon, comprenant le
 temps requis pour gagner un homestead
 et cultiver 50 acres en plus.
 Un colon qui aurait forfait ses droits
 de colon et ne peuvent obtenir sa pré-
 scription, pourra acheter un homestead
 dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.
DEVOIRS—Une résidence de six
 mois dans chacun des trois ans, cultiver
 50 acres et bâtir une maison valant \$800.

W. W. CORY,
 Sous-ministre de l'Intérieur.

N.—La publication non autorisée de
 cette annonce ne sera pas payée.



AVIS est donné par le présent qu'une
 demande sera adressée au parle-
 ment du Canada, à sa prochaine ses-
 sion, afin d'obtenir un acte constituant
 en corporation une compagnie de che-
 min de fer sous le nom de Compagnie
 de chemin de fer Québec et North Wes-
 tern, autorisé à tracer, construire et ex-
 ploiter une ligne et voie ferrée:—

(1) Depuis un point à ou près de Port
 Arthur, dans la province d'Ontario, de
 là dans une direction jusqu'à un point à
 ou près de New Liskeard dans la dit-
 t-province d'Ontario, de là d'une direction
 est jusqu'à un point qui sera déterminé
 entre le lac Baskatong et le village ou
 ville de Maniwakidans la province de
 Québec, et continuant vers l'est jusqu'à
 un point à ou près de Québec.

(2) Depuis un point sur la ligne mètre
 à peu près soixante-quinze milles à
 l'ouest de Maniwaki dans une direction
 nord pour se raccorder avec le chemin
 de fer National Transcontinental, et
 dans une direction sud vers la vallée
 de la rivière Coulonge jusqu'à un point
 dans ou près de la cité d'Ottawa;

(3) Depuis un point à ou près de
 New Liskeard jusqu'à un point sur le
 chemin de fer National Transconti-
 nental à l'est du lac Abitibi;

(4) Depuis un point près New Lis-
 keard dans une direction sud jusqu'à
 la Station de Témiskamingue;

(5) Depuis un point à ou près de
 l'intersection de la rivière Missinaibi,
 dans la province d'Ontario, avec la
 ligne mètre de la compagnie jusqu'à
 un point à ou près de Michipicoten
 sur le lac Supérieur; avec la faculté
 de construire d'autres lignes d'embranchement
 n'excédant pas dans un cas
 qu'importe lequel vingt-cinq milles de lon-
 gueur, aussi avec la faculté de construi-
 re, exploiter et entretenir tous les ponts
 nécessaires, chemins voies et passage
 d'eau, et construi re, acquérir, posséder
 et entretenir les quais et docks s'y rat-
 tachant, et de construire, équiper et en-
 tenir des bateaux à vapeur et
 autres vaisseaux, et les employer sur
 toutes les eaux navigables, et
 avec la faculté de construire, équiper,
 exploiter et entretenir des lignes de té-
 légraphe et de téléphone reliées avec le
 dit chemin de fer et ses embranche-
 ments, et de transmettre des messages
 post des fins commerciales, et d'exiger
 des péages pour ce service, et de pro-
 duire et vendre de l'électricité
 pour l'éclairage, le chauffage
 et la traction, et avec la faculté
 d'exproprier des terrains pour les fins de
 la compagnie, et d'acquérir des terrains,
 fonds, bonis privilèges ou autres aides de
 tout gouvernement, corporation municipi-
 cale ou autres personnes ou corps, et
 de prélever et percevoir des péages de
 toutes personnes et sur tout fret se ser-
 vant des ou passant sur les dits che-
 mins, bacs, quais et vais eaux, construite
 ou acquise par la compagnie, et avec la
 faculté de se raccorder et de conclure des
 conventions de trafic avec toutes compa-
 gnies, et d'émettre des obligations et dé-
 bentures pour les susdites fins, et avec
 tous les autres pouvoirs usuels et ordi-
 naires, et que la dite entreprise et les
 dits travaux de la compagnie soient dé-
 clarés être à l'avantage général du Ca-
 nada.

EDWARD J. DALY,
 Ottawa, Ontario.
 Solliciteur des requérants.
 Ottawa, 11e jour de janvier, A. D. 1911.



AVIS est par le présent donné qu'une
 demande sera faite à la législature de la
 province de Québec, à sa prochaine ses-
 sion, par Reuben Henry Weiden agent
 financier, Charles William Bath, agent
 et William Breton Smith, comptable,
 tous de la Cité de Montréal, pour obte-
 nir la pas-sation d'une loi les constituant
 en corporation, sous le nom de "The De-
 velopment Company of Canada" pour
 les fins qui suivent:

(a) Faire le commerce de marchan-
 dises de toutes sortes, ainsi que l'em-
 magasinage en général, l'exploitation for-
 nière dans toutes ses ramifications, l'in-
 dustrie du papier et de la pâte à papier;

(b) Acquérir et faire usage des droits
 d'eau, de pouvoirs hydrauliques et autres
 pouvoirs, les vendre et en disposer, pro-
 duire et disposer de l'électricité ou au-
 tre force motrice dans le comté d'Otta-
 wa, et faire tout ce qui sera nécessaire en
 rapport avec iceux, y inclus les écluses,
 constructions et autres travaux nécessai-
 res;

(c) Acheter, acquérir autrement ou
 construire et faire naviger des vais-
 seaux à vapeur et vaisseaux de toutes
 sortes et faire le commerce de voutier
 sur terre et sur l'eau, avec tout ce qui
 s'y rapporte;

(d) Poursuivre des opérations mini-
 ères dans toutes leurs ramifications, faire
 les transactions d'immeubles générale-
 ment;

(e) Construire entretenir et faire fonc-
 tionner par la vapeur, l'électricité ou
 autre force motrice, en rapport avec les
 autres entreprises de la compagnie, un
 chemin de fer;

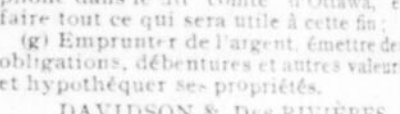
1. D'un point à ou près de l'emplace-
 ment de son moulin à Paganau Falls,
 dans le canton d'Ottawa, par la voie la
 plus pratique et la plus directe à tra-
 vers le comté jusqu'à un point près du che-
 min de fer du Pacifique Canadien;

2. D'un point à ou près de l'emplace-
 ment de son moulin dans le canton de
 Guigues, dans le dit comté, par la voie
 la plus pratique et la plus directe, à un
 point sur la frontière ouest de la provin-
 ce de Québec, dans le dit canton, ou, au
 lieu de cela, de l'emplacement du dit
 moulin à travers le comté d'Ottawa à un
 autre point près du chemin de fer du Pa-
 cifique Canadien, dans le dit comté, et
 faire tout ce qui sera nécessaire pour le
 fonctionnement du dit chemin ou des
 chemins de fer, et aussi faire des arrange-
 ments nécessaires avec d'autres per-
 sonnes ou compagnies quant à la circu-
 lation et au trafic;

(f) Pour les fins de la dite compagnie,
 construire, entretenir et faire fonction-
 ner des lignes de télégraphe et de télé-
 phone dans le dit comté d'Ottawa, et
 faire tout ce qui sera utile à cette fin;

(g) Emprunter de l'argent, émettre des
 obligations, débetures et autres valeurs
 et hypothéquer ses propriétés.

DAVIDSON & DES RIVIÈRES,
 Procureurs des requérants.



Province de Québec,
 District d'Ottawa,
 No. 2820.

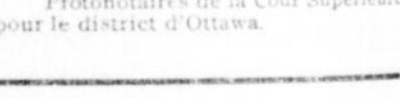
COUR SUPERIEURE

ROMAIN VANDENBUSSCHE, des-
 sinateur de la Cité d'Ottawa,
 Dem'ndeur,

VS.
CHARLES BLONDEL, fabricant de
 fromage, ci-devant du Village de la Pointe
 Gatineau, district d'Ottawa, mainte-
 nant de lieux inconnus,
 Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de com-
 paraitre dans le mois.

Hull, ce 16 janvier, 1911.
GRONDIN & KEARNEY,
 Protonotaires de la Cour Supérieure
 pour le district d'Ottawa.



Province of Quebec,
 District of Ottawa,
 No. 2820.

SUPERIOR COURT

ROMAIN VANDENBUSSCHE, of the
 City of Ottawa, province of Ontario,
 draughtsman,
 Plaintiff,

VS.
CHARLES BLONDEL, of the Village
 of Gatineau Point, cheese manufacturer,
 Defendant.

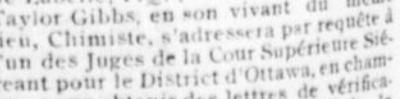
The Defendant is ordered to appear
 within one month.

Hull, January 16th 1911
GRONDIN & KEARNEY,
 P. S. C.



AVIS PUBLIC est par le présent don-
 né que le vingtième jour du mois de
 mars prochain, mil neuf cent onze, à
 deux heures de l'après midi, au Palais
 de justice à Hull, Dame Margaret Wat-
 son de la ville de Buckingham, comté
 de Labelle, P.Q., veuve de feu William
 Taylor Gibbs, en son vivant par requête à
 lieu, Chimiste, s'adressera par requête à
 l'un des Juges de la Cour Supérieure Sié-
 geant pour le District d'Ottawa, en cham-
 bre pour obtenir des lettres de vérifica-
 tion constatant à qui a été dévolue la
 succession de feu William Taylor Gibbs,
 susdit, et la part de chaque héritier en
 icelle, et autres matières s'y rapportant.
 Buckingham, P.Q. le 25 janvier, 1911.

J. H. H. LIPPE, N. P.
 Procureur de la Requête.



Province of Quebec,
 District of Ottawa,
 No. 2820.

AVIS PUBLIC est par le présent don-
 né que le vingtième jour du mois de
 mars prochain, mil neuf cent onze, à
 deux heures de l'après midi, au Palais
 de justice à Hull, Dame Margaret Wat-
 son de la ville de Buckingham, comté
 de Labelle, P.Q., veuve de feu William
 Taylor Gibbs, en son vivant par requête à
 lieu, Chimiste, s'adressera par requête à
 l'un des Juges de la Cour Supérieure Sié-
 geant pour le District d'Ottawa, en cham-
 bre pour obtenir des lettres de vérifica-
 tion constatant à qui a été dévolue la
 succession de feu William Taylor Gibbs,
 susdit, et la part de chaque héritier en
 icelle, et autres matières s'y rapportant.
 Buckingham, P.Q. le 25 janvier, 1911.

J. H. H. LIPPE, N. P.
 Procureur de la Requête.